

MERCIALYS

Société anonyme au capital de 92.049.169 euros

Siège social : 16-18, rue du Quatre-Septembre,

75002 Paris

424 064 707 R.C.S. Paris

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2020

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de **MERCIALYS** se tiendra à huis clos, sans la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants, le jeudi 23 avril 2020 à 10 heures CET.

Dans ces conditions, il est demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer et de participer à l'Assemblée en votant à distance les résolutions ou en donnant pouvoir au Président.

Les actionnaires peuvent formuler leur choix notamment par Internet sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible à compter du mercredi 8 avril 2020 (*et non le vendredi 3 avril 2020 comme annoncé initialement*) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit jusqu'au mercredi 22 avril 2020 à 15 heures CET.

Tous les documents préparatoires à cette Assemblée générale peuvent être consultés en ligne et téléchargés directement sur le site Internet de la société, www.mercialys.fr, à la rubrique « *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées Générales* » (*accessible directement depuis la page d'accueil*) où ils sont regroupés, pour l'essentiel, dans les documents suivants :

- **Documents d'Assemblée générale** : ordre du jour, présentation et texte des projets de résolutions...
- **Document d'Enregistrement Universel 2019** : activité de la société et de ses filiales, commentaires sur les comptes, gouvernement d'entreprise, comptes annuels et comptes consolidés, rapports des commissaires aux comptes...

Ces mêmes documents peuvent faire l'objet d'un envoi sur simple demande et sans frais adressée à : **BNP Paribas Securities Services** - CTO - Service Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcardère - 93761 Pantin Cedex.

Les documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Paris, le 2 avril 2020